

# Procès - Verbal de la réunion de Conseil Municipal

## Du 05 mars 2026

**Présents** : Christian Limousin, Lionel Mougeot, Charlotte Supernak, Guy Bellaton, Françoise Cavanne, Yves Provent, Lucette Bourgeois, Nathalie Verdegheem, Serge Gomes, Roelof Verhage, Monique Busnel.

**Absents** : Nicolas Barrier, Mélanie Jacquin, Sandra Voisin, Serge Bailly.

**Pouvoirs** : Serge Bailly donne pouvoir à Yves Provent, Sandra Voisin à Lucette Bourgeois, Mélanie Jacquin à Serge Gomes.

**Ouverture de la séance à 20h29**

**Secrétaire de séance** : Lucette Bourgeois

**Christian Limousin** : le PV de la réunion du Conseil Municipal du 24 février 2026 a été envoyé tardivement, merci de m'envoyer vos remarques.

### Délibérations :

#### **Délibération N°20260503-001 : Approbation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 / Budget Principal.**

Monsieur le Maire, ordonnateur, précise, avant de quitter la séance, que le Compte Financier Unique est le document unique, fusion entre le compte administratif 2025 de la Commune et le Compte de gestion 2025 du Comptable Public. Il constitue une mesure de simplification favorisant la transparence et la lisibilité de l'information financière. Il couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2025 au 31 décembre 2025.

Le Conseil Municipal, alors réuni sous la présidence de Monsieur Lionel Mougeot, Adjoint au Maire, examine le Compte Financier Unique (CFU) 2025 qui s'établit comme ci-dessous :

|                            | <b>Investissement</b> |                       | <b>Fonctionnement</b> |                       |
|----------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
|                            | Dépenses ou déficits  | Recettes ou excédents | Dépenses ou déficits  | Recettes ou excédents |
| Résultat reporté N-1       | 67 032.89€            |                       | 0.00€                 | 157 800.36€           |
| Opération de l'exercice    | 799 472.19€           | 634 667.71€           | 611 101.22€           | 772 656.35€           |
| <b>Totaux</b>              | <b>866 505.08€</b>    | <b>634 667.71€</b>    | <b>611 101.22€</b>    | <b>930 456.71€</b>    |
| Résultat de clôture        | 231 837.37€           |                       |                       | 319 355.49€           |
| Reste à réaliser           | 74 344.41€            | 211 929.97€           |                       |                       |
| <b>Totaux cumulés</b>      | <b>306 181.78€</b>    | <b>211 929.97€</b>    |                       | 319 355.49€           |
| <b>Résultats définitif</b> | <b>94 251.81€</b>     |                       |                       | <b>319 355.49€</b>    |

**Par 12 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE, le CM PROPOSE** de fixer comme ci-dessus les résultats des différentes sections budgétaires, **RECONNAIT** la sincérité des Restes à Réaliser en investissement s'élevant à **74 344.41€** en dépenses et à **211 929.97€** en recettes et **APPROUVE** l'ensemble de la présentation du Compte Financier Unique (CFU) 2025 du Budget Principal.

#### **Délibération N°20260503-002 : Affectation des résultats de fonctionnement 2025 Budget Principal.**

**Par 12 VOIX POUR et 2 VOIX CONTRE, le CM DECIDE** d'affecter les résultats de fonctionnement 2025, comme suit :

| <b>AFFECTATION DES RESULTATS DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2025</b> |                     |
|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|
| A. Excédent de l'exercice 2025                                        | 161 555.13€         |
| B. Excédents antérieurs reportés 2024                                 | 157 800.36€         |
| <b>C. Résultat cumulé au 31/12/2025 à affecter(=A+B)</b>              | <b>319 355.49€</b>  |
| D. Solde négatif d'exécution 2025 d'investissement                    | - 231 837.37€       |
| E. Solde des restes à réaliser 2025 d'investissement                  | 137 585.56 €        |
| <b>F. Besoin de financement (=D-E)</b>                                | <b>- 94 251.81€</b> |
| <b>AFFECTATION (= C)</b>                                              | <b>319 355.49€</b>  |
| <b>G. Affectation en réserves R-1068 en investissement</b>            | <b>150 000€</b>     |
| <b>H. Report en fonctionnement R-002</b>                              | <b>169 355.49€</b>  |

**Le CM AFFECTE** à la section d'investissement au compte 1068 : **150 000,00 €** et **REPORTÉ** à la section de fonctionnement au compte 002 : **169 355.49 €**

**Délibération N°20260503-003 : Approbation du Budget Primitif 2026 – Budget Principal.**

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le Budget Primitif 2026, chaque section étant équilibrée comme suit

- **926 915.49 € en fonctionnement**
- **721 422,35 € en investissement**

Serge Gomes : Il s'agit là d'un jeu d'écriture permettant au prochain Maire de pouvoir fonctionner immédiatement. Bien entendu, si les Douvrais nous font confiance la semaine prochaine nous présenterons rapidement un projet modificatif correspondant aux projets que nous souhaitons mettre en œuvre.

**Par 12 VOIX POUR et 2 ABSTENTIONS, le CM APPROUVE le Budget Primitif 2026**

**Délibération N°20260503-004 : Vote des taux d'imposition 2026.**

Conformément aux engagements du Président de la République, la taxe d'habitation sur les résidences principales (THP) a été définitivement supprimée par l'article 16 de la loi des Finances pour 2020. Cette réforme est réalisée par étapes, sur une période de 2020 à 2023 et a été présentée par délibération N°20210804-006, en date du 08 avril 2021.

Serge Gomes : Comme chaque année depuis 6 ans vous insistez sur le fait que ce taux n'a pas évolué mais il est important de préciser 2 choses sur cela :

- le taux est largement au-dessus de la strate équivalente des villages de 1100 habitants – environ 85€ de différence (et les travaux pour lesquels il avait été remonté si haut sont largement payés !)
- que le montant de l'impôt évolue malgré tout compte tenu du point revu par l'état.

Christian Limousin : oui, nous sommes situés dans la partie haute des communes environnantes.

**Par 14 VOIX POUR le CM DECIDE** de voter, pour l'année 2026, les taux d'imposition ci-dessous :

- Taxe foncière (propriétés bâties) : **30.43%**
- Taxe foncière (propriétés non bâties) : **55,80 %**
- Taxe d'habitation pour les résidences secondaires : **13,10 %**

**Délibération N°20260503-005 : Vote des subventions aux Associations 2026.**

Serge Gomes : Je voterais bien entendu ces subventions pour nos associations. Je précise que l'association du Théâtre est de Douvres

Christian Limousin : Après vérification, le siège de l'association est bien douvroise et bénéficiera de la même subvention que les autres.

**Par 13 VOIX POUR**, Nathalie Verdeghe n'ayant pas pris part au vote, **le CM DECIDE** d'attribuer l'ensemble des subventions et **PRECISE** que les crédits correspondants, d'un montant total de **6 370.00 €** seront ouverts au Budget Principal 2026 sur le compte 6574 « Subventions de fonctionnement aux associations et personnes de droit privé ».

**Délibération N°20260503-006 : Prise en charge des frais de déplacement du personnel bénévole de la bibliothèque municipale de Douvres.**

En complément de son activité au sein de la bibliothèque municipale de Douvres, le personnel bénévole de la bibliothèque est amené à se déplacer régulièrement :

à la Direction de la Lecture Publique (DLP) à Bourg-en-Bresse afin de récupérer des ouvrages ou pour toute autre action en rapport avec la gestion de la bibliothèque de Douvres.

Sur l'ensemble du Département de l'Ain pour suivre des formations.

Les bibliothécaires utilisant leur véhicule personnel pour effectuer ces déplacements, Monsieur le Maire propose que la commune prenne en charge les frais occasionnés par ceux-ci.

Christian Limousin : Pour refaire un historique du fonctionnement de la Direction de la Lecture Publique (DLP) : Un bibliobus passait deux fois par an pour le remplacement d'une partie de la collection de livres. Suite à l'arrêt de ce service, la DLP nous a proposé de faire l'échange d'une cinquantaine de livres avec la navette bimensuelle.

Depuis, nouveau fonctionnement, la navette, comme auparavant, ne servait plus qu'à récupérer les livres réclamés par la DLP ou fournir les commandes des usagers de la bibliothèque, les bénévoles sont désormais invitées, deux fois, par mois à la DLP pour procéder aux échanges des collections, d'où cette délibération. J'ai fait une estimation sur les déplacements effectués en 2025 qui s'élève à 618€. Les bénévoles sont remboursées aux barèmes des agents municipaux si un ordre de mission a été demandé.

Serge Gomes : Je suis tout à fait favorable à cela bien entendu mais on peut se demander pourquoi cette délibération arrive bien tardivement, lors du dernier conseil. C'est bien dommage.

Christian Limousin : Essentiellement ces trajets concernaient Mme SOULIER quand elle était responsable et par mon épouse. Elles ne souhaitaient pas être remboursées.

**Par 14 VOIX POUR le CM ACCEPTE** la proposition de Monsieur le Maire et **DECIDE** de prendre en charge les frais de déplacements du personnel bénévole de la bibliothèque municipale de Douvres à la Direction de la Lecture Publique (DLP) à Bourg-en-Bresse afin de récupérer des ouvrages ou pour toute autre actions en rapport avec la gestion de la bibliothèque de Douvres et sur l'ensemble du Département de l'Ain pour suivre des formations.

#### Informations générales :

- Signature du devis des Pompes funèbres pour M ZGRABLIC
- Parrainage arbre de vie
- Documents PLU sur site
- Demande d'avis des élus sur la convention bar

Serge Gomes : Sur le fonds je pense qu'il est important que les choses soient écrites et formalisées.

Je regrette juste que cela intervienne aujourd'hui et je regrette aussi le montant même symbolique de 50€ de la redevance. Je pense que le bar concourt à la vie du village et aurait mérité que le conseil municipal, dans son ensemble envoie au gérant un signe fort en lui accordant la gratuité.

#### Tour de table des conseillers :

Françoise Cavanne : webinaire sur les archives départementales mercredi 11 mars 2026 de 10h à 11h30

Christian Limousin : demande de récolement, documents à signer avant ou après les élections

Roelof Verhage : remercie les élus pour le travail sur la révision du PLU.

Serge Gomes : Monsieur le Maire,

Alors que ce mandat municipal arrive à son terme, je souhaitais simplement dire quelques mots. Ces années passées au sein de ce conseil, pour ma part dans l'opposition, ont parfois été marquées par des débats francs et des désaccords. C'est la nature même de la démocratie locale. Mais je crois que ces échanges participent aussi à faire vivre notre conseil et à nourrir les décisions prises pour notre commune.

Je voudrais vous remercier Monsieur le Maire pour votre engagement au service de la commune durant ces deux mandats. Être Maire demande beaucoup d'investissement personnel et une responsabilité permanente. Au-delà de nos divergences, cet engagement mérite d'être salué.

Je souhaite également avoir un mot particulier pour Lucette Bourgeois, dont c'est ce soir la fin de l'engagement municipal sous cette forme du moins, après plus de trente années consacrées à la vie de notre commune. Un tel parcours force le respect et mérite d'être sincèrement remercié. Pour ce qui me concerne, ce soir marque la fin d'un mandat, mais pas la fin de mon engagement pour notre commune et ses habitants mais ça c'est une autre histoire. Je vous remercie.

Lucette Bourgeois : annonce du décès de Danielle Balain sur le site.

Remercie Christian Limousin, Maire, et l'ensemble du conseil municipal pour l'énorme travail effectué durant ce mandat.

Christian Limousin : Je tiens également à tous vous remercier pour le travail effectué pendant ce mandat qui avait fort mal commencé. Malgré tout, nous avons pu mener à bien nos différents projets. Dans l'ensemble, les débats ont été tenus dans une ambiance, somme toute, sereine malgré nos divergences de point de vue par moment.

----- **La séance est levée à 21h25**-----

#### Questions du public :

Daniel Ferroussat : travaux de modification sur le branchement d'eau de M. et Mme Cervantes pour les raccorder au Mollard toujours pas faits depuis plus de 6 mois.

Christian Limousin : recontactera le SERA